



**Des traducteurs-interprètes  
au service de la justice et des justiciables**

**Association loi 1901**

**N° d'organisme formateur : 11 75 54854 75**

**ATTESTATION D'ASSURANCE  
RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE**

**MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA I.A.R.D. sis 10 boulevard Oyon 72030 LE MANS Cedex,  
représentées par le Cabinet TOUSSAINT PAJOT, agents généraux des MMA sis 1 rue du Vallespir  
66000 PERPIGNAN**

- atteste que mrs Dora COCHAUX VOICILA 57 rue Rivay 92300LEVALLOIS-PERRET  
est titulaire d'un contrat d'assurance garantissant sa Responsabilité Civile Professionnelle pour ses  
activités dont le montant de garantie Responsabilité Civile Professionnelle est fixé (selon l'option  
choisie : Judiciaire + Extrajudiciaire option 1

à 90 euros par sinistre et pour l'ensemble des sinistres d'une même année d'assurance ;

- certifie que l'assuré(e) est actuellement à jour du paiement de ses cotisations d'assurance s'élevant à 90  
euros TTC payés par cheque

La présente attestation, valable pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2023, a été délivrée pour valoir ce  
que de droit.

Pour l'association  
Le 04/07/2023  
La trésorière



Siège social : c/o. CERTEX-CALITEX - 31 rue du Rocher – 75008 Paris  
contact@expertij.fr - www.expertij.fr